

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0 -

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/124

OBJET : APPROBATION BUDGET REGIE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE 2017.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/15 du 10 Janvier 2017, décidant de créer une régie à autonomie financière pour la gestion et l'exploitation de la station du Sauze Super Sauze

CONSIDERANT que cela implique que toutes les opérations soient retranscrites sur un budget géré dans le cadre de la nomenclature M43,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 6 Avril 2017 à 14h00,

Sur Proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget primitif 2017 de la régie Sauze Super Sauze Ubaye :
 - **par chapitre** au niveau de la **section d'exploitation**,
 - par **chapitre** au niveau des opérations financières de la **section d'investissement**,
 - par **opération** au niveau des **opérations individualisées**.

qui s'établit comme suit :

<u>Pour la section d'exploitation :</u>	<u>Pour la section d'investissement :</u>
Dépenses : 2 999 190.00 €	Dépenses : 213 852.00 €
Recettes : 2 999 190.00 €	Recettes : 213 852.00 €

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY